



65010 - Soutien à la pratique sportive

Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive scolaire, aux frais de transport dans le cadre des compétitions sportives scolaires et à l'organisation d'une manifestation sportive
Proposition d'approbation des programmes d'actions proposés par les Comités Départementaux de Natation, de Tennis, de Tennis de table, de Volley-Ball et de l'Avant-Garde du Rhin

Rapport n° CP/2017/405

Service gestionnaire :
J530 - Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des aides à la licence sportive scolaire, aux frais de transport dans le cadre des compétitions sportives scolaires en faveur des associations sportives des collèges et du comité de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace) et à l'organisation d'une manifestation sportive.

Il a également pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les programmes d'actions proposés par les Comités Départementaux de Natation, de Tennis, de Tennis de table, de Volley-Ball et de l'Avant-Garde du Rhin.

Le Département encourage la pratique sportive des jeunes Bas-Rhinois en soutenant les associations sportives scolaires, notamment en leur apportant une aide à la licence sportive scolaire et aux frais de transport dans le cadre des compétitions sportives scolaires.

Les comités départementaux et les ligues sportives sont soutenus par le biais de conventions d'objectifs et de développement sportif.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'AIDES A LA LICENCE SPORTIVE SCOLAIRE

Le Département attribue aux associations sportives scolaires des collèges, pour l'année scolaire 2016/2017, une subvention de 2,93 € par licencié U.N.S.S. conformément à la décision rendue par l'Assemblée Plénière le 26 mars 2007 (Délibération n° CG/2007/22).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant de 46 739,36 € aux associations sportives figurant dans les tableaux joints en annexe.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'AIDES AUX FRAIS DE TRANSPORT DANS LE CADRE DE COMPÉTITIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Le Département attribue aux associations sportives scolaires et au comité départemental de l'UGSEL Alsace pour l'année scolaire 2016/2017, une subvention de 24% des dépenses engagées par ceux-ci en participant aux compétitions sportives scolaires, conformément à la décision rendue par l'Assemblée Plénière le 26 mars 2007 (Délibération n° CG/2007/22).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant de 21 918,08 € aux associations sportives et au comité de l'UGSEL Alsace figurant dans les tableaux joints en annexe.

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION A UNE MANIFESTATION SPORTIVE

Lors de sa séance du 05 février 2016, l'Assemblée Plénière a décidé de soutenir l'organisation de manifestations ou d'animations sportives :

- s'adressant au plus grand nombre ;
- œuvrant en direction des publics et des politiques prioritaires du Département ;
- entrant dans le champ des sports de nature ;
- concourant à l'animation d'un territoire et des sites d'intérêt départemental ;
- œuvrant volontairement dans une démarche de développement durable (Agenda 21, démarche éco-citoyenneté, etc..).

Conformément à ces critères, la Commission territoriale de l'Eurométropole, a émis le 14 septembre 2017, un avis favorable à la demande de subvention de l'association Strasbourg Handisport Passion Aventure (ASHPA), en proposant d'attribuer une subvention de 1 300 € pour l'organisation du Championnat de France d'Haltérophilie Handisport au gymnase du Lixenbuhl à Illkirch-Graffenstaden, qui s'est déroulé le 24 juin 2017.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention pour un montant de 1 300 € à l'association Strasbourg Handisport Passion Aventure (ASHPA).

4. PROPOSITION D'APPROBATION DES PROGRAMMES D'ACTIONS PROPOSES PAR LES COMITES DEPARTEMENTAUX SPORTIFS

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes des projets de conventions pluriannuelles à conclure pour la période 2017/2019 et d'attribuer des subventions annuelles dans le cadre de conventions financières concernant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 au Comité Départemental de Natation du Bas-Rhin, au Comité Départemental du Bas-Rhin de Tennis, au Comité Départemental de Tennis de Table du Bas-Rhin, au Comité Départemental de Volley-Ball du Bas-Rhin et au Comité Départemental de l'Avant-Garde du Rhin.

Pour bénéficier du soutien départemental, au titre du sport, les comités sportifs - ou ligues lorsqu'il n'y a pas de comité - ont le choix entre :

- solliciter l'aide à la licence (part fixe de 400 € et part variable selon le nombre total de licenciés, tous âges confondus, avec les montants suivants : 0,43 €/licencié pour moins de 500 licenciés, 0,48 €/licencié de 500 à 5 000 licenciés, 0,53 €/licencié pour plus de 5 000 (licenciés) ;

- opter pour une convention d'objectifs, en présentant un projet de développement sportif et différentes actions à mener sur une ou plusieurs années, qui s'inscrivent dans les axes et objectifs de la politique sportive départementale :

- axe 1 : une politique sportive basée sur un soutien fort aux associations ;
- axe 2 : une politique sportive en faveur d'un aménagement équilibré et durable du territoire ;
- axe 3 : une politique sportive érigeant le sport comme école de la vie pour la jeunesse ;
- axe 4 : une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de la vie ;
- axe 5 : une politique sportive favorisant le développement maîtrisé des sports de nature.

4.1 Programme d'actions proposé par le Comité Départemental de Natation du Bas-Rhin

Le Comité de Natation du Bas-Rhin sollicite la poursuite de son partenariat avec le Département du Bas-Rhin pour les trois années à venir.

1) Bilan des actions entreprises en 2016

Le Comité Départemental de Natation compte 4 922 licenciés en 2017 répartis dans 24 clubs affiliés.

La natation est composée de 4 disciplines : natation course, plongeon, water-polo et natation synchronisée.

En 2016, le comité poursuivait quatre objectifs de développement :

- accompagnement à la formation
- accompagnement des clubs et soutien du bénévolat
- développement de la pratique chez les jeunes
- développement de l'activité accessible à tous

Dans sa politique de développement, le comité priorise la formation des officiels et des encadrants, qui est primordiale pour la mise en œuvre des activités de cette discipline. A travers la formation, l'objectif est d'améliorer et de structurer l'encadrement afin d'en faire bénéficier les licenciés, et de soutenir l'engagement associatif, notamment des jeunes.

Le comité accompagne les associations afin de les aider à se développer, tout en soutenant les bénévoles qui jouent un rôle important dans l'organisation d'évènements et donc le développement de la discipline sur le département.

De plus, les jeunes représentent un public cible pour le comité, qui souhaite offrir aux enfants le bagage essentiel leur permettant d'acquérir un « *savoir nager* » minimal afin de pouvoir assurer leur propre sécurité en milieu aquatique.

En 2011, le Département a conclu avec le Comité Départemental de Natation une convention d'objectifs pluriannuelle (sur 3 années) engageant un montant global de 50 000 €. En 2014, le Département est intervenu à hauteur de 16 320 € et depuis 2015, annuellement à hauteur de 13 460 €.

Le bilan réalisé fin 2016 est positif.

La majorité des clubs bas-rhinois propose la base de la natation: apprendre à nager dans un but sécuritaire. Le nombre d'enfants et d'adolescents ayant eu la possibilité d'être ainsi encadrés dépasse les 10 000 (avec 3 878 jeunes licenciés).

Dans le cadre des animations E.N.F. (école de natation française), l'organisation de l'opération « *Sauv'nage* » (acquérir les fondamentaux pour se sauver) dans toutes les associations a concerné 980 enfants licenciés et 1 200 non licenciés âgés essentiellement de 6 à 12 ans, avec le concours de 150 bénévoles.

Certains clubs (Obernai, Molsheim, Strasbourg) proposent également à leurs jeunes membres des formations au secourisme. Il s'agit du PSC1 pouvant être enseigné à partir de 10 ans.

Enfin, lors des regroupements départementaux, des formations et sensibilisations au dopage et à la nutrition sont régulièrement proposées.

1) Projet d'actions 2017/2019

Le comité souhaite poursuivre, voire intensifier les actions engagées en 2016 sur les trois années à venir, à savoir :

- accompagnement, formation et soutien des clubs et des bénévoles ;
- développement de la pratique de la natation et de l'engagement des jeunes, formation aux premiers secours, sensibilisation au dopage et à la nutrition et formation de jeunes officiels ;
- développement de l'activité accessible à tous : sport santé, l'accueil des séniors, l'aquaphobie, le sport santé bien-être et le « *j'apprends à nager* » ;
- inciter les clubs à accueillir des publics, tels les mineurs, accueillis au titre de la protection de l'enfance dans des familles d'accueil ou des maisons d'enfants, des enfants et adultes en situation de handicap, notamment handicaps mentaux, ainsi que des bénéficiaires du R.S.A.

Le développement d'activités sport-santé constitue l'un des nouveaux axes de la politique du comité, qui veut s'ouvrir au plus grand nombre et inciter les clubs à accueillir les publics empêchés, afin que la natation soit à la portée de tous.

En 2016, le soutien du Département s'est monté à 13 460 € et le comité sollicite pour mener à bien ces nouvelles actions sur les trois années à venir, une aide à même hauteur, pour un budget annuel prévisionnel estimé à 98 850 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Comité Départemental de Natation du Bas-Rhin une subvention de 13 460 € pour 2017 et :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure entre le Département et le Comité Départemental de Natation du Bas-Rhin pour la période 2017-2019 ;

- de décider que cette subvention de 13 460 € pour l'année 2017, sera versée selon les modalités suivantes :

· une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;

· le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte rendu d'exécution et compte-rendu financier).

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis, le 14 septembre 2017 un avis favorable au projet d'attribution d'une aide départementale en 2017 à hauteur de 13 460€ en faveur du Comité Départemental de Natation du Bas-Rhin, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

4.2 Programme d'actions proposé par le Comité Départemental de Tennis du Bas-Rhin

Le Comité de Tennis du Bas-Rhin sollicite la poursuite de son partenariat avec le Département du Bas-Rhin pour les trois années à venir.

1) Bilan des actions entreprises en 2016

Le comité départemental comptait environ 17 230 licenciés en 2016, répartis au sein de 145 clubs.

Il y a lieu de souligner que les licenciés adultes représentent 54 % des pratiquants au sein du comité. S'agissant de la pratique féminine, le comité est composé de 30 % de pratiquantes. Quant aux seniors, ils représentent 15 % des licenciés du comité.

En 2016, le comité a poursuivi cinq objectifs de développement :

- suivre et accompagner les clubs, développer les clubs et soutenir la vie associative ;
- valoriser les clubs et les bénévoles en matière de développement ;
- fidéliser les jeunes (6-10 ans) par une approche adaptée de la compétition ;
- développer et fidéliser le tennis féminin ;
- permettre l'accès au tennis à un public en situation de handicap.

Le bilan réalisé fin 2016 est positif.

De nombreux clubs ont été soit aidés financièrement (32), soit soutenus dans leurs projets de développement (39).

En ce qui concerne l'organisation des manifestations du comité, le « *Tennis Tour 67* » fait étape chaque année dans 6 clubs du Bas-Rhin et rassemble environ 300 scolaires. En 2016, le « *Challenge des Jeunes du Conseil Départemental* » représentait 34 tournois avec plus de 2 241 jeunes engagés.

Le Comité a lancé en octobre un tournoi caritatif avec l'Association « *La Main sur le Cœur* », le premier « *Trophée du Cœur* » réservé à un public féminin.

Enfin le tennis fauteuil se développe grâce au Tennis-Club d'OBERHAUSBERGEN, qui en est le club support.

En 2011, le Département a conclu avec le Comité Départemental de Tennis une convention d'objectifs pluriannuelle (sur 3 années) engageant un montant global de 90 000 €. En 2014, le Département est intervenu à hauteur de 28 800 € et depuis 2015, annuellement à hauteur de 23 760 €.

2) Projet d'actions 2017/2019

Le comité souhaite poursuivre, voire intensifier les actions engagées en 2016 sur les trois années à venir, à savoir :

- développer, suivre, accompagner les clubs et soutenir la vie associative ;
- promouvoir la pratique du tennis auprès des jeunes, notamment ceux en institution ;
- développer et fidéliser le tennis féminin ;
- promouvoir le tennis comme facteur de santé, bien être et prévention du vieillissement ;
- permettre l'accès au tennis à un public en situation de handicap.

A l'instar du Tennis Tour pour les jeunes, le comité envisage de mettre en place des cycles de découverte du tennis auprès de seniors notamment en perte de liens sociaux et retraités dans le cadre d'un Tennis Tour seniors 67.

Il entend également développer le tennis adapté pour les publics accueillis en institutions.

Enfin, il projette, à partir de 2018, de s'engager dans le dispositif des services civiques et de recourir à des emplois aidés, si le dispositif est maintenu.

En 2016, le soutien du Département s'est monté à 23 760 € et le comité sollicite pour mener à bien ces nouvelles actions sur les trois années à venir, une aide de 33 500 €, pour un budget annuel prévisionnel estimé à 43 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Comité Départemental de Tennis du Bas-Rhin une subvention de 23 760 € pour 2017 et :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure entre le Département et le Comité Départemental de Tennis du Bas-Rhin pour la période 2017-2019 ;

- de décider que cette subvention de 23 760 € pour l'année 2017, sera versée selon les modalités suivantes :

· une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;

· le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte rendu d'exécution et compte-rendu financier).

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis, le 14 septembre 2017 un avis favorable au projet d'attribution d'une aide départementale en 2017 à hauteur de 23 760€ en faveur du Comité Départemental de Tennis du Bas-Rhin, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

4.3 Programme d'actions proposé par le Comité Départemental de Tennis de Table du Bas-Rhin

Le Comité de Tennis de Table du Bas-Rhin sollicite la poursuite de son partenariat avec le Département du Bas-Rhin pour les trois années à venir.

1) Bilan des actions entreprises en 2016

Le tennis de table comptait 2 068 licenciés bas-rhinois en 2016, soit une progression d'une centaine de licenciés par rapport à 2015 (1 956 licenciés), répartis dans 53 clubs.

Le comité poursuivait en 2016 quatre objectifs de développement :

- soutenir et accompagner la formation, le développement sportif des clubs et la mutualisation des ressources ;
- développer la pratique dans les zones d'ombre ;
- développer les liens avec le milieu scolaire ;
- développer des activités accessibles à tous.

Les jeunes, qui représentent 36 % des licenciés, constituent l'une des priorités du comité, qui souhaite développer plus de partenariats avec le milieu scolaire tout en continuant à mettre en place des animations à destination des jeunes (opérations « *Planète Ping Pong* », organisation de stages d'initiation...).

Un autre objectif du comité était d'accompagner la formation pour renforcer les compétences des dirigeants, améliorer l'encadrement et l'animation dans les clubs. Pour cela, le comité souhaitait favoriser la mutualisation des moyens et des ressources ainsi que les échanges entre les clubs.

Le comité a également poursuivi l'objectif de développer et diversifier sa pratique en direction de publics spécifiques et fragilisés. En effet, le tennis de table est une pratique relativement abordable pour les seniors, les jeunes en difficultés voire des personnes en situation de handicap.

Le bilan réalisé fin 2016 est positif.

Partant du constat que les clubs de tennis sont absents dans plusieurs zones du département, le comité a initié sur la dernière olympiade des animations dont « *Ping Pong en Liberté* » pour faire connaître le tennis de table dans ces zones, à savoir en 2016 : VILLE, WINGEN-SUR-MODER, ROPPENHEIM et MONSWILLER – qui ont rassemblé 223 participants.

Le comité a également poursuivi ses animations en milieu scolaire :

- l'opération « *Planète Ping Pong* » soit 11 étapes avec plus de 650 enfants (HOCHFEDEN, STRASBOURG et HOERDT) ;

des cycles d'initiation en milieu scolaire rassemblant quelque 1 200 élèves (HAGUENAU, ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, SARRE-UNION, SCHILTIGHEIM ET OBERNAI).

Le nombre de licenciés jeunes dans les clubs est ainsi passé de 704 en 2015 à 832 en 2016. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de licenciés seniors non compétiteurs qui est passé de 165 à 198, résulte des actions réalisées par le Club de HAGUENAU à la fois sur les publics loisirs seniors, ping santé, et l'accueil de pongistes en sport adapté.

D'autres clubs proposent des séances dédiées : TT HAGUENAU (Well Fit Ping), RC STRASBOURG, SU SCHILTIGHEIM, Zorn TT HOCHFELDEN et le Club d'OBERNAI (Ping Seniors) et la plupart des clubs accueillent le public loisir senior dans leurs séances ouvertes : Saint- Jean STRASBOURG, TT Souffel, AS Cheminots STRASBOURG, SD DORLISHEIM et Concordia ECKBOLSHEIM.

Le club de HAGUENAU a poursuivi son activité Handi-Ping et celui d'OBERNAI a lancé en septembre 2016 une séance dédiée au sport adapté. Enfin il y a eu la mise en place de séances ping sport adapté sur STRASBOURG avec le Centre de la Ganzau.

En 2011, le Département a conclu avec le Comité Départemental de Tennis de table une convention d'objectifs pluriannuelle (sur 3 années) d'un montant global de 54 000 €. En 2014, le Département est intervenu à hauteur de 17 280 € et depuis 2015, annuellement à hauteur de 14 250 €.

2) Projet d'actions 2017/2019

Le comité souhaite poursuivre, voire intensifier les actions engagées en 2016 sur les trois années à venir, à savoir :

- soutenir et accompagner le développement sportif des clubs ;
- développer la pratique dans les zones d'ombre ;
- développer les liens avec le milieu scolaire, notamment avec les collèges et l'U.N.S.S ;
- développer des activités accessibles à tous.

Il existe un partenariat national entre la F.F.T.T. et le sport scolaire à travers l'U.N.S.S.

Les actions sont à réactiver avec l'U.N.S.S et les professeurs de sports du collège au niveau départemental.

Le Département a conclu un partenariat avec l'U.G.S.E.L. répondant ainsi aux attentes des élèves du primaire et des collégiens.

Le tennis de table est une discipline sportive facilement abordable par tous de 5 à 90 ans. Très ludique pour les enfants, aisé d'accès pour les seniors, le tennis de table pour tous peut encore être développé au niveau des clubs qui restent très axés sur la compétition.

Des actions d'insertion par le sport seront développées à destination des jeunes des quartiers en difficulté ou défavorisés fréquentant les centres sociaux.

Les publics fragilisés porteurs de handicaps physiques ou mentaux sont difficiles à appréhender et à intégrer en club sportif, car cela nécessite une formation adaptée des encadrants à ce public, à savoir les dirigeants et les cadres techniques.

L'expérience du club de Haguenau proposant des séances dédiées aux pratiquants porteurs de handicaps mentaux a lieu d'être partagée et mutualisée pour développer le sport adapté dans d'autres clubs du territoire.

Le comité souhaite également développer de nouvelles pratiques autour du tennis de table « *santé bien-être* » : fitness ping, sport sur ordonnance pour des publics atteints de maladies chroniques.

En 2016, le soutien du Département s'est monté à 14 250 € et le comité sollicite pour mener à bien ces nouvelles actions sur les trois années à venir, une aide de 15 000 €, pour un budget annuel prévisionnel estimé à 38 500 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Comité Départemental de Tennis de Table du Bas-Rhin une subvention de 14 250 € pour 2017 et :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure entre le Département et le Comité Départemental de Tennis de Table du Bas-Rhin pour la période 2017-2019 ;

- de décider que cette subvention de 14 250 € pour l'année 2017, sera versée selon les modalités suivantes :

· une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;

· le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte rendu d'exécution et compte-rendu financier).

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis, le 14 septembre 2017 un avis favorable au projet d'attribution d'une aide départementale en 2017 à hauteur de 14 250€ en faveur du Comité Départemental de Tennis de Table du Bas-Rhin, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

4.4 Programme d'actions proposé par le Comité Départemental de Volley-Ball du Bas-Rhin

Le Comité de Volley-Ball du Bas-Rhin sollicite la poursuite de son partenariat avec le Département du Bas-Rhin pour les trois années à venir.

1) Bilan des actions entreprises en 2016

Le Comité Départemental de Volley-Ball du Bas-Rhin compte 19 clubs et 2 444 licenciés.

La répartition masculine/féminine frôle la parité avec un léger avantage pour les masculins. Le pourcentage de jeunes - la tranche d'âge de 7 à 20 ans - est encourageant (55 %).

Dans le cadre de la convention, le comité a poursuivi quatre objectifs de développement en adéquation avec les axes de la politique sportive du Département et prônés par sa fédération :

- soutenir les associations dans leur développement et la formation ;
- promouvoir la discipline auprès des jeunes et consolider les rapports avec le milieu scolaire ;
- diversifier la pratique ;
- utiliser la pratique comme vecteur de valeurs sociales et éducatives, notamment au niveau de l'environnement.

L'accompagnement et le soutien des associations, que ce soit à travers la mutualisation des ressources ou dans la formation de leurs membres, constitue l'une des actions phares du comité. Ce dernier accorde également une importance particulière à la pratique pour les jeunes, dans le milieu scolaire comme extra-scolaire. De plus, le comité a aussi eu pour objectif de diversifier la discipline, à travers notamment le développement du volley-ball en extérieur (beach volley, green volley, pratique loisir).

Le comité utilise aussi sa pratique pour inculquer des valeurs sociales et éducatives, notamment au niveau environnemental (tri sélectif, covoiturage, charte du joueur ...).

2) Projet d'actions 2017/2019

Le comité souhaite poursuivre, voire intensifier les actions engagées en 2016 sur les trois années à venir, à savoir :

- soutenir les associations dans leur développement et la formation ;
- promouvoir la discipline auprès des jeunes et consolider les rapports avec le milieu scolaire ;
- diversifier la pratique et l'utiliser comme vecteur de valeurs sociales et éducatives, notamment au niveau de l'environnement.
- développer et promouvoir le volley santé et du para-volley auprès des seniors, des personnes souffrant de pathologies chroniques et d'obésité et des personnes en situation de handicap.

Conformément aux recommandations de la Fédération Française de Volley-ball, et en adéquation avec les priorités départementales, le comité envisage de développer, le temps de la durée de la convention, le volley santé (soft volley, fit volley et volley care) et le para-volley (volley sourd et volley assis).

Il a également prévu de s'engager dans un partenariat avec le Collège Louise Weiss à Strasbourg, qui dispose d'une section sportive de volley-ball, pour lui mettre à disposition un cadre technique et développer des actions de promotion.

En 2016, le soutien du Département s'est monté à 3 000 € et le comité sollicite pour mener à bien ces nouvelles actions sur les trois années à venir, une aide à même hauteur, pour un budget annuel prévisionnel estimé à 24 850 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Comité Départemental de Volley-Ball du Bas-Rhin une subvention de 3 000 € pour 2017 et :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure entre le Département et le Comité Départemental de Volley-Ball du Bas-Rhin pour la période 2017-2019, et de décider que cette subvention de 3 000 € pour l'année 2017, sera versée en une seule fois au vu des conventions signées.

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis, le 14 septembre 2017 un avis favorable au projet d'attribution d'une aide départementale en 2017 à hauteur de 3 000€ en faveur du Comité Départemental de Volley-Ball du Bas-Rhin, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

4.5 Programme d'actions proposé par le Comité Départemental de l'Avant-Garde du Rhin

Le Comité Départemental du Bas-Rhin de l'Avant-Garde du Rhin sollicite la poursuite de son partenariat avec le Département du Bas-Rhin pour les trois années à venir.

1) Bilan des actions entreprises en 2016

Le Comité Départemental de l'Avant-Garde du Rhin compte 115 associations affiliées, représentant 5 940 licenciés.

Il défend un projet éducatif basé sur des valeurs humanistes telles que l'ouverture, le respect, l'autonomie, la solidarité et la responsabilité, en poursuivant les objectifs de bien-être, d'engagement des jeunes et d'épanouissement de chacun.

Le Comité propose aussi bien des activités telles que le badminton, le basket-ball, le futsal, la gymnastique, le tennis de table, le tir, le twirling et le tir à l'arc, que des sports de nature, la marche nordique, la randonnée pédestre et le ski, et ce sous toutes leurs formes : initiation, loisirs ou compétition.

Son ancrage rural est prépondérant, et si le comité développe de nombreuses activités, le tennis de table et la gymnastique restent ses principales activités sportives puisqu'elles représentent à elles seules près de 60 % des licenciés sportifs.

Le comité soutient ses associations, aussi bien pour les démarches administratives, que les conseils en montage de projet ou les propositions de formation.

Le double agrément sport-jeunesse et éducation populaire lui permet de développer également des activités culturelles et l'organisation de stages de préparation au B.A.F.A, premier pas vers la responsabilité et l'autonomie, véritable école de la vie pour la jeunesse. Dans ce cadre, il a organisé en 2016 deux stages, représentant 240 jours stagiaires.

Le Comité a développé par ailleurs des activités « *gym form'détente* », accessibles à tous quel que soit l'âge.

Le Département soutient le comité depuis 2011, pour la mise en place de différentes actions de promotion et de développement de la discipline ayant pour objectifs de :

- soutenir et accompagner les associations ;
- éduquer les jeunes via l'engagement associatif ;
- diversifier l'offre sportive afin de favoriser l'accueil des différents publics.

En 2011, le Département a conclu avec l'A.G.R. une convention d'objectifs pluriannuelle (sur 3 années) engageant un montant global de 90 000 €, globalisant les aides attribuées précédemment au titre de la politique sportive (aide à l'emploi d'un animateur sportif départemental) et de la politique jeunesse. En 2014, le Département est intervenu à hauteur de 28 800 € et depuis 2015, annuellement à hauteur de 23 760 €.

Le bilan réalisé fin 2016 est positif et on constate une légère progression des licenciés due en grande partie à la diversification de l'offre de pratique.

Il est primordial pour le comité de continuer sa politique de développement auprès des jeunes générations afin de renouveler ses dirigeants, entraîneurs et bénévoles.

2) Projet d'actions 2017/2019

Le comité souhaite poursuivre, voire intensifier, les actions engagées en 2016 sur les trois années à venir, à savoir :

- soutenir et accompagner les associations ;
- éduquer les jeunes via l'engagement associatif ;
- diversifier l'offre sportive afin de favoriser l'accueil des différents publics.

Il entend mettre en place le nouveau programme santé « *Atoutform* », dont l'objectif est de motiver les personnes, notamment en situation de handicap ou âgées, à bouger plus et de leur éviter l'isolement.

Il envisage aussi d'organiser des interventions dans des maisons de retraite.

En 2016, le soutien du Département s'est monté à 23 760 € et le comité sollicite pour mener à bien ces nouvelles actions sur les trois années à venir, une aide de 29 300 €, pour un budget prévisionnel annuel estimé à 75 550 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Comité Départemental de l'Avant Garde du Rhin une subvention de 23 760 € pour 2017 et :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure entre le Département et le Comité Départemental de l'Avant Garde du Rhin pour la période 2017-2019 ;

- de décider que cette subvention de 23 760 € pour l'année 2017, sera versée selon les modalités suivantes :

- une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;
- le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte rendu d'exécution et compte-rendu financier).

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis, le 14 septembre 2017 un avis favorable au projet d'attribution d'une aide départementale en 2017 à hauteur de 23 760€ en faveur du Comité Départemental de l'Avant Garde du Rhin, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15274	65-6574-28	71 700,00 €	46 802,66 €	46 739,36 €
15272	65-6574-28	22 000,00 €	22 000,00 €	21 918,08 €
21129	65-6574-32	24 200,00 €	8 700,00 €	1 300,00 €
30301	65-6574-32	395 000,00 €	201 510,00 €	78 230,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 148 187,44 € selon la répartition suivante :

- 46 739,36 € au titre de l'aide à la licence sportive scolaire aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint ;

- 21 918,08 € au titre de l'aide aux frais de transport dans le cadre des compétitions sportives scolaires ;

- 1 300,00 € à l'association Strasbourg Handisport Passion Aventure (ASHPA) ;

- 13 460 € au Comité Départemental de Natation du Bas-Rhin, au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, selon les modalités suivantes :

une avance aux notifications des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues ;

- 23 760 € au Comité Départemental du Bas-Rhin de Tennis, au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 selon les modalités suivantes :

une avance aux notifications des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues ;

- 14 250 € au Comité Départemental de Tennis de Table du Bas-Rhin, au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, selon les modalités suivantes :

une avance aux notifications des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues ;

- 3 000 € au Comité Départemental de Volley-Ball du Bas-Rhin, au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 et qui sera versée en une seule fois au vue des conventions signées ;

- 23 760 € au Comité Départemental du Bas-Rhin de l'Avant-Garde du Rhin, au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, selon les modalités suivantes :

une avance aux notifications des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions d'objectifs et de conventions financières à conclure pour la période 2017-2019, entre le Département et le Comité Départemental de Natation du Bas-Rhin, le Comité Départemental du Bas-Rhin de Tennis, le Comité Départemental de Tennis de Table du Bas-Rhin, le Comité Départemental de Volley Ball du Bas-Rhin et le Comité Départemental du Bas-Rhin de l'Avant Garde du Rhin et autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 25/09/17

Le Président,



Frédéric BIERRY